

Assemblée générale de l'AFELC UQAM du 18 avril 2012

Au local J-M400, à 12h30

0. Procédures

0.1. L'ouverture est proposée à 13h13.

Proposée par : XXX

Appuyée par : XXX

0.2 Que Marie-Ève Tremblay Cléroux agisse à titre d'animatrice d'assemblée et que Vanessa Clavelle agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

Proposée par : XXX

Appuyée par : XXX

Adoptée à l'unanimité

0.3 Que l'ordre du jour de l'assemblée étudiante soit le suivant :

0. Procédures

1. État de la situation

1.1. Situation nationale

1.2. Situation locale

1.3 CLASSE

2. Grève

2.1 Assurance qualité

2.2 Plénière

2.3 Avis de motion et possibilité de vote de grève

2.4 Cas spéciaux

3. Vers un printemps québécois

3.1 Du Chili au Québec

3.2 *Grève générale nationale*

4. Budget

4.1 Café Tasse-Toi

5. Levée

Proposée par : XXX

Appuyée par : XXX

Adoptée à l'unanimité tel qu'amendé

Proposition d'amendement que le point CLASSE ne soit plus le point 5 mais le point 1.3 et de rajouter le point 3.2 Grève générale nationale

Proposée par : XXX

Appuyée par : XXX

Adoptée à majorité

Proposition d'amendement de remplacer les points 2.2 à 2.3 par les points 2.2avis de motion, 2.3 plénière, 2.4 possible vote de grève et de décaler les autres points en conséquence.

Proposée par : XXX

Appuyée par : XXX

Battu à majorité

Proposition privilégié de filmer l'assemblée générale pour un documentaire sur la grève.

Proposée par : XXX

Appuyée par : XXX

Adoptée à l'unanimité

1. État de la situation

1.1. Situation nationale

1.1.1. Qu'il y ait une présentation de l'état de la situation au national faite par Mathieu Melançon d'une durée de 10 minutes.

Proposée par : XXX

Appuyée par : XXX

Adoptée à majorité

1.1.2 Qu'une présentation de 5 minutes faisant un parallèle entre la grève de 2005 et la grève de 2012, ainsi que sur les stratégies de communications du gouvernement.

Proposée par : XXX

Appuyée par : XXX

Adoptée à l'unanimité

1.2. Situation locale

1.2.1. Qu'il y ait une présentation de l'état de la situation sur le plan local faite par Virginie d'une durée de 10 minutes, puis une présentation de 7 minutes par François Robidoux Descary et suivi d'une période de question/réponse d'une durée de 8 minutes.

Proposée par : XXX

Appuyée par : XXX

Adoptée à majorité

Proposition d'amendement de rajouter : une présentation de 7 minutes par François Robidoux Descary.

Proposée par : XXX

Appuyée par : XXX

Adoptée à l'unanimité

1.3 CLASSE

Que Philippe Bellemare fasse une présentation de 5 minutes sur la CLASSE.

Proposée par : XXX

Appuyée par : XXX

Adoptée à majorité

Que la CLASSE condamne les moyens de pression non démocratiques et brutaux menés par les administrations des collèges et universités, par la police de Montréal, et par le gouvernement libéral.

Proposée par : XXX
Appuyée par : XXX
Adoptée à majorité

Question préalable demandé par XXX
Appuyée par XXX
Adoptée au 2/3

Proposition privilégiée de donner un temps de présentation de 5 minutes sur les positions prises par l'AFELC sur la violence.
Proposée par XXX
Appuyée par XXX
Adoptée à majorité

Proposition d'amendement de biffer « de Montréal ».
Proposée par : XXX
Appuyée par : XXX
Adoptée à l'unanimité

Que l'AFELC dénonce les actes de violence à l'égard de l'intégrité physique des individus.
Proposée par : XXX
Appuyée par : XXX

Que Frank Lévesque-Nicol soit élu secrétaire d'assemblée.
Proposé par XXX
Appuyé par XXX
Adopté à l'unanimité

Amendement jugé non-recevable par l'assemblée (Proposition d'amendement de rajouter « et matériel » après « physique », « et lieu » après « individus », puis « tant par les autorités que par les étudiants et autres manifestants ».
Proposée par : XXX
Appuyée par : XXX

Appel de la décision quant à la recevabilité de l'amendement
Par XXX
Adoptée à majorité

Proposition privilégiée de prendre une pause de 5 minutes afin que les gens de l'autre salle puissent rejoindre cette salle-ci.
Proposée par : XXX
Appuyée par : XXX
Adoptée à l'unanimité.

(Amendement : Remplacer « l'AFELC dénonce les » par « la CLASSE s'engage à ne pas procéder à des ».
Proposé par : Fabien Dumais
Amendement jugé non-recevable.)

Proposition privilégiée : la question préalable.
Proposée par : XXX
Appuyée par : XXX
Adoptée aux deux tiers.

Sur la principale : rejetée à majorité.

Considérant la demande de la ministre a l'effet que la CLASSE condamne les actes de violences du mouvement étudiant avant de se joindre a l'hypothétique table de discussion;

Considérant que la CLASSE n'est pas un tribunal;

Considérant la force de l'ironie;

Que le comité média de la CLASSE se "transforme" en tribunal pour une durée de 30 minutes lors d'un point de presse fixé le (...) et qu'il mette 29 minutes à dénoncer toutes les actions répréhensibles du gouvernement libéral, ainsi que celles des administrations des universités depuis 10 ans.

Que le comité média de la CLASSE utilise la minute restante pour ~~dénoncer~~ constater les actions violentes ~~des étudiant-e-s~~ effectuées dans le contexte de la grève étudiante, en prenant la peine de souligner que ces actions sont les conséquences des actions précédentes ainsi qu'en précisant que le gouvernement ne pouvait qu'être conscient de la nécessité de cette chaîne causale.

Que le comité média de la CLASSE se sente libre de dénoncer l'assassinat de Toutankhamon s'il juge que le mouvement étudiant pourra ainsi s'attirer les faveurs du public.

Proposée par XXX
Appuyée par XXX

Amendement : ajouter à la fin « Que la CLASSE demande au gouvernement de condamner ses propres actes de violence ainsi que ceux de la police »

Proposé par : XXX

Appuyé par : XXX

Amendement battu à majorité.

Amendement : biffer « ~~dénoncer~~ », remplacer par « constater » et biffer « ~~des étudiant-e-s~~ » pour remplacer par « effectuées dans le contexte de la grève étudiante »

Proposé par : XXX

Appuyé par : XXX

Amendement adopté à majorité.

Proposition privilégiée : la Question préalable
Proposée par : XXX

Appuyée par : XXX
Adoptée à la majorité des deux tiers.

Sur la principale : mise en dépôt automatique (égalité des voix).

Demande de recomptage accordée.

Après recomptage :

Pour : 180

Contre : 158

Abstentions : 42

Adoptée à majorité.

Proposition : Que la CLASSE rédige un communiqué expliquant la cohérence de ses positions concernant la violence dans le cadre d'une social-démocratie et d'un État de droit.

Proposé par : XXX

Appuyé par : XXX

Adoptée à majorité.

2. Grève

Proposition privilégiée de changer le point « 2.0 Grève » de l'ordre du jour de la sorte :

« **2.0 Grève**

2.1 Avis de motion

2.2 Cas spéciaux

2.3 Plénière

2.4 Possibilité de vote de grève

2.5 Assurance qualité »

Proposée par : Samuel Rancourt

Appuyée par : Stéphanie Lambert

Proposition privilégiée : la Question préalable

Proposée par : XXX

Appuyée par : XXX

Adoptée à la majorité des deux tiers.

Sur la proposition privilégie :

Adoptée à la majorité des deux tiers.

2.1 Avis de motion

2.1.1. Que l'on tienne un vote de reconduction de grève.

Proposée par : XXX

Appuyée par : XXX

Décision de l'animation : l'intention de l'avis de motion est que la reconduction en question se fasse aujourd'hui (et non la semaine prochaine, par ex.) dans le point « 2.4

Possibilité de vote de grève », si l'avis de motion est adopté *aux deux tiers*.

Proposition privilégiée : la Question préalable
Proposée par : XXX
Appuyée par : XXX
Adoptée par la majorité des deux tiers.

Sur l'avis de motion :
L'avis de motion est battu à majorité.

2.2 Cas spéciaux

*2.2.1. Considérant qu'un nombre considérable d'étudiant-e-s de l'AFELC quittent la région de Montréal pour l'été;
Considérant qu'il est trop difficile pour le conseil exécutif de trancher sur les motifs d'un voyage ;
Considérant que le seul coût des moyens de transport pour voyager peut représenter une somme monétaire considérable qui représente parfois des mois de travail pour un-e étudiant-e;*

Que tout-e étudiant-e devant quitter la région de Montréal pour l'été puisse recevoir une permission d'entente d'évaluation individuelle de l'AFELC à partir des 21 jours précédant son départ et ce, dans les conditions suivantes:

Que l'étudiant-e puisse fournir une preuve justificatrice indiquant à quelle date elle ou il ne sera plus dans la région de Montréal (billet d'avion, bail arrivant à échéance, contrats de travail à l'extérieur, etc).

Que l'étudiant-e qui restera au Québec puisse fournir une preuve justificatrice de ce qui l'empêche de rester dans la région de Montréal pour l'été (contrat de travail, résidence permanente ailleurs, stages, cours, etc).

Que le conseil exécutif soit en charge de faire respecter ces règles et d'émettre les permissions d'entente d'évaluation individuelle;

Que le conseil exécutif puisse émettre une entente d'évaluation individuelle immédiate lorsqu'il juge qu'un-e étudiant-e en nécessite une pour des raisons humanitaires et exceptionnelles (grossesse, retour dans le pays d'origine pour cause de mortalité d'un proche, etc).

Que l'AFELC dénonce l'initiative de l'administration de l'UQAM visant à interdire toute entente d'évaluation individuelle pour les étudiant-e-s qui ne sont pas en échange, brimant ainsi gravement la liberté académique des professeur-e-s et chargé-e-s de cours et qu'elle encourage les professeur-e-s et chargée-e-s de cours à être solidaires et à accepter les ententes d'évaluation individuelles lors des cas spéciaux acceptés par l'AFELC.

Proposée par : Éléonore Durocher

Appuyée par : Sarah Lafortune

Amendement : ajouter au début du 1^{er} *Que* « les étudiant-e-s qui ont des stages ou des contrats de travail dans la région de Montréal et »

Proposée par : XXX

Appuyée par : XXX

Amendement battu à majorité.

Sur la principale : adopté à majorité

Levée de l'assemblée à 18h07.